

4. **Espaces complets de II genre.** On a le théorème suivant:

**THÉORÈME 3.** *Quel que soit l'espace compact  $Z$  de dimension  $n \geq 0$ , l'espace  $\mathcal{N} \times Z$  est complet de II genre.*

**Démonstration.** On a  $\dim \mathcal{N} \times Z = \dim Z = n$ , car  $\dim \mathcal{N} = 0$ .

Soit  $h_c: \mathcal{N} \times Z \rightarrow \overline{\mathcal{N} \times Z}$  une compactification de  $\mathcal{N} \times Z$ . Considérons la projection  $p(\xi, z) = \xi$  pour tout  $\xi \in \mathcal{N}$  et  $z \in Z$ , d'où  $p: \mathcal{N} \times Z \rightarrow \mathcal{N}$  et  $p(\mathcal{N} \times Z) = \mathcal{N}$ , et la fonction continue  $f = ph_c^{-1}$ , d'où  $f: h_c(\mathcal{N} \times Z) \rightarrow \mathcal{N}$  et  $fh_c(\mathcal{N} \times Z) = \mathcal{N}$ .

Il en résulte que pour tout  $\xi \in \mathcal{N}$  on a

$$f^{-1}(\xi) = (ph_c^{-1})^{-1}(\xi) = h_cp^{-1}(\xi) = h_c[(\xi) \times Z],$$

d'où  $\dim f^{-1}(\xi) = \dim Z = n$  et  $f^{-1}(\xi)$  est compact. En posant  $X = \mathcal{N} \times Z$ ,  $A = h_c(\mathcal{N} \times Z)$  et  $Y = \mathcal{N}$ , on a donc  $n \leq \dim[\mathcal{N} \times Z - h_c(\mathcal{N} \times Z)]$  en vertu du théorème 2 et, par conséquent, l'espace complet  $\mathcal{N} \times Z$  n'est pas de I genre en vertu du théorème 1.

**COROLLAIRE.** *Tout  $G_\delta$  de la forme  $\mathcal{N} \times \mathcal{G}^n$  où  $n > 0$  est de II genre.*

L'existence des espaces métrisables séparables et complets de II genre et de toute dimension finie étant ainsi établie, les questions suivantes s'imposent:

**P 312.** Existe-t-il un espace métrisable séparable et complet de II genre qui soit de dimension infinie?

**P 313.** Existe-t-il, pour tout espace  $X$  métrisable séparable complet de II genre et de dimension positive finie, un espace compact  $Z$  de dimension positive, tel que le produit cartésien  $\mathcal{N} \times Z$  ait une image homéomorphe dans  $X$ ?

#### TRAVAUX CITÉS

[1] B. Knaster, *Un théorème sur la compactification*, Annales de la Société Polonaise de Mathématique 25 (1952), p. 252-267.

[2] C. Kuratowski, *Topologie I*, Warszawa 1952.

[3] — *Topologie II*, Warszawa 1952.

INSTITUT MATHÉMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE WROCLAW

Reçu par la Rédaction le 1. 12. 1959

## UNE GÉNÉRALISATION DU THÉORÈME DE KURATOWSKI SUR LA CARACTÉRISATION MÉTRIQUE DE LA RÉTRACTION

PAR

W. NITKA (WROCLAW)

Soient  $M$  un espace métrique,  $\rho$  la distance dans  $M$  et  $R \subset M$ . Pour tout point  $x \in M$ , soit  $\rho(x, R) = \inf_{y \in R} \rho(x, y)$  la distance entre  $x$  et  $R$ .

Appelons *convexité de  $R$  relative à  $\rho$*  au sens de de Groot [2] la propriété métrique suivante de  $R$ :

(G)  $x \in R$ ,  $y \in R$ ,  $z \in M$  et  $\rho(x, z) + \rho(z, y) = \rho(x, y)$  entraînent  $z \in R$ .

$R$  est dit un *rétracte* de  $M$  (notion due à Borsuk [1]) lorsqu'il existe une fonction continue  $r: M \rightarrow R$  (dite *rétraction*) telle que  $r(y) = y$  pour tout  $y \in R$ .

Considérons encore la propriété métrique suivante d'un  $R \subset M$  relative à  $\rho$ :

(K) il existe une fonction  $r: M \rightarrow R$  faisant correspondre à tout point  $x \in M$  un point  $r(x) \in R$  tel que  $\rho(x, R) = \rho(x, r(x))$ .

Kuratowski [4] a démontré que

(1) si  $M$  est compact,  $R$  fermé et  $R$  possède la propriété (K) relativement à  $\rho$ , la fonction  $r$  dont il y est question est continue ( $R$  est donc un rétracte de  $M$ );

(2) réciproquement, si  $R$  est un rétracte de  $M$ , il existe dans  $M$  une métrique  $\rho^*$  topologiquement équivalente à  $\rho$  (c'est-à-dire que toute suite de points de  $M$  qui est convergente dans  $\rho$  l'est dans  $\rho^*$  et réciproquement) et telle que  $R$  possède la propriété (K) relativement à  $\rho^*$ .

Il suffit d'ailleurs dans (1) de ne supposer que la compacité de  $R$ .

Convenons de dire qu'une métrique est conforme à la topologie d'un espace dans lequel elle est définie lorsque la convergence d'une suite quelconque de ses points, d'après sa topologie, vers l'un de ses points équivaut à celle vers le même point d'après la métrique en question.

On a la généralisation suivante de (2):

THÉORÈME.  $M$  étant un espace topologique métrisable, soit  $R$  un rétracte de  $M$ , muni d'une métrique  $\varrho_R$  conforme à sa topologie dans  $M$ . Il existe alors un prolongement  $\varrho^*$  de  $\varrho_R$  étant une métrique dans  $M$  tout entier, conforme à la topologie de  $M$  et telle que  $R$  a relativement à  $\varrho^*$  les deux propriétés (G) et (K).

Démonstration. On peut se borner au cas de  $R$  composé de plus d'un point, le théorème étant trivialement vrai dans le cas contraire. Soit  $r$  la rétraction de  $M$  à  $R$ . Cet ensemble est donc fermé en tant qu'image continue de l'espace tout entier. On peut par conséquent (voir [3], I) prolonger la métrique partielle  $\varrho_R$  à une métrique  $\varrho_1$  de l'espace  $M$  tout entier. En posant pour tous les  $x$  et  $y$  de  $M$

$$\varphi(x, y) = \min[\varrho_1(x, y), \varrho_1(x, R) + \varrho_1(y, R)],$$

$$\varrho_2(x, y) = \{[\varrho_1(x, y)]^2 + \varphi(x, y)\}^{1/2},$$

$\varrho_2$  est aussi un prolongement de  $\varrho_R$  à  $M$  tout entier (voir [5], Remark 2), mais qui a en outre la propriété suivante:

(i) on n'a l'égalité  $\varrho_2(x, z) + \varrho_2(z, y) = \varrho_2(x, y)$  pour  $x, y$  et  $z$  de  $M$ , deux à deux distincts, que s'ils sont tous les trois des points de  $R$ .

Définissons maintenant  $\varrho^*$  par la formule

$$(ii) \quad \varrho^*(x, y) = \frac{1}{2} \{ \varrho_2(x, y) + \varrho_2[r(x), r(y)] \}.$$

Le premier sommande entre accolades étant une métrique et le second une pseudométrique,  $\varrho^*$  est une métrique. Elle est conforme à la topologie de  $M$  grâce à la continuité de  $r$ .

Pour montrer que l'image  $r(x)$  de la rétraction d'un point arbitraire  $x$  de  $M$  est le seul point le plus proche de  $x$  dans  $R$ , on peut se borner évidemment aux points  $x \in M - R$ , car on a  $r(x) = x$  pour tout  $x \in R$  d'après la définition de la rétraction. Or  $r[r(x)] = r(x)$  entraîne

$$(iii) \quad \varrho^*(x, r(x)) = \frac{1}{2} \varrho_2(x, r(x)) \quad \text{pour tout } x \in M.$$

On a donc pour  $x \in M - R$  et  $r(x) \neq r(z) = z \in R$

$$\begin{aligned} \varrho^*(x, y) &= \frac{1}{2} \{ \varrho_2(x, z) + \varrho_2[r(x), r(z)] \} \\ &= \frac{1}{2} [ \varrho_2(x, z) + \varrho_2(r(x), z) ] \\ &> \frac{1}{2} \varrho_2(x, r(x)) = \varrho^*(x, r(x)), \end{aligned}$$

où le premier signe d'égalité résulte de (ii), le second de  $r(z) = z$  et le dernier de (iii), tandis que le signe d'inégalité est une conséquence de la propriété (i) de  $\varrho_2$ , les points  $x, r(x)$  et  $z$  étant deux à deux différents par définition. Il est ainsi établi que  $R$  a la propriété (K) relative à  $\varrho^*$ .

Reste à montrer qu'il en est de même de la propriété (G). On a en effet pour  $x \in R, y \in R$  et  $z \in M - R$

$$\varrho^*(x, y) < \frac{1}{2} \{ \varrho_2(x, z) + \varrho_2(z, y) + \varrho_2[r(x), r(y)] \}$$

trivialement pour  $x = y$  et en vertu de (ii) et (i) pour  $x \neq y$ . Par conséquent,

$$\begin{aligned} \varrho^*(x, y) &< \frac{1}{2} \{ \varrho_2(x, z) + \varrho_2(z, y) + \varrho_2[r(x), r(z)] + \varrho_2[r(z), r(y)] \} \\ &= \varrho^*(x, z) + \varrho^*(z, y). \end{aligned}$$

La convexité de  $R$  relative à  $\varrho^*$  au sens de de Groot est ainsi établie, ce qui achève la démonstration.

#### TRAVAUX CITÉS

- [1] K. Borsuk, *Sur les rétractes*, Fundamenta Mathematicae 17 (1931), p. 152-170.  
 [2] J. de Groot, *Some special metrics in general topology*, Colloquium Mathematicum 6 (1958), p. 283-286.  
 [3] F. Hausdorff, *Erweiterung einer Homöomorphie*, Fundamenta Mathematicae 16 (1930), p. 353-360.  
 [4] C. Kuratowski, *Une condition métrique pour la rétraction des ensembles*, Comptes rendus de la Société des Sciences de Varsovie 28 (1935), p. 156-158.  
 [5] W. Nitka, *Remarks on sets convex in the sense of J. de Groot*, Indagationes Mathematicae 21 (1959), p. 36-38.

INSTITUT MATHÉMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE WROCLAW

Reçu par la Rédaction le 24. 7. 1959